

MAC D'ACTEUR PRAP 2S

OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation MAC d'Acteur PRAP 2S permet aux acteurs PRAP 2S de maintenir et d'actualiser leurs compétences en prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

PROGRAMME

RETOUR D'EXPÉRIENCE

ACTUALISATION DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION

FONCTIONNEMENT ET LIMITES DU CORPS HUMAIN

OBSERVATION D'UNE SITUATION DE TRAVAIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ DE LA PERSONNE AIDÉE

RECHERCHE DE PISTES D'AMÉLIORATION

FORMATION OBLIGATOIRE
Article de référence : Article R4541-8 code du travail
Public concerné : Les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles

DURÉE
14 heures (2 jours)

PUBLIC
Cette formation s'adresse aux titulaires du certificat d'acteur PRAP 2S

PRÉ-REQUIS
Etre acteur PRAP 2S

MODALITÉ
Présentiel

INDICATEURS DE RÉSULTATS
Taux de satisfaction : En cours de consolidation
Indicateurs calculés sur les 24 derniers mois.

TARIFS
INTRA — **De 1 à 10 participants**
À partir de 1 200 € net de taxe

INTER
120 € net de taxe / participant



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Une formation pour actualiser ses compétences et faire évoluer ses pratiques de prévention et d'accompagnement. Les retours d'expérience sont complétés par des analyses de situations et des entraînements à la démarche ALM. Les participants retravaillent l'évaluation des capacités de la personne, le choix des aides techniques et l'adaptation de l'accompagnement.

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Les acquis sont appréciés au cours des exercices et des épreuves certificatives, portant sur l'analyse du travail et l'accompagnement de la mobilité. Le suivi de l'intégralité du MAC et la réussite aux épreuves permettent de renouveler le certificat d'acteur PRAP 2S pour 24 mois. Une attestation est remise et l'assiduité est suivie par émargement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Des outils d'analyse et les équipements nécessaires aux exercices d'accompagnement de la mobilité permettent de réinvestir les acquis. Les situations sont adaptées aux activités des participants et aux exigences du dispositif PRAP 2S. Un support dématérialisé et des guides pratiques sont remis pour prolonger les apprentissages.

MODALITÉ DE SANCTION

- Attestation de formation

PROFIL DU FORMATEUR

- Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS et à jours de compétences

DÉLAIS D'ACCÈS

- Inter : Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact. La formation est programmée aux dates et lieux définis lors de l'inscription.
- Intra : Le délai de réponse à la demande de devis est de 48 heures après prise de contact. Un délai d'au moins 15 jours est nécessaire pour organiser la formation.

RECYCLAGE ET VALIDITÉ

- Durée de validité : 24 mois

ACCESSIBILITÉ ET ACCÈS HANDICAP

- En cas de besoin spécifique ou d'obstacle identifié, il est possible de contacter le référent handicap et inclusion à l'adresse suivante : inclusion@ldformationconseil.com.